



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

L'action internationale de l'Office français de la biodiversité



Faire face à des enjeux de biodiversité qui dépassent les frontières

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT POUR PROTÉGER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé par la loi du 24 juillet 2019 (Loi n°2019-773) pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'hexagone et des outre-mer. L'établissement public est placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

5 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société

UN ÉTABLISSEMENT OUVERT SUR L'INTERNATIONAL

L'Office français de la Biodiversité est en charge du suivi d'un grand nombre de sujets dont les enjeux et la maîtrise demandent de dépasser les frontières du territoire national. Il peut s'agir de bassins transfrontaliers, d'espèces animales protégées, d'espèces chassables (loups, lynx, ours, oiseaux, tortues marines...), menacées de disparition (hamster, vison d'Europe) ou qui représentent une menace pour la santé humaine et la biodiversité (espèces exotiques envahissantes, animales ou végétales). Coopérer dans le cadre transfrontalier et des conventions internationales engageant la France est donc indispensable au succès des missions de protection, de connaissance et de surveillance de l'OFB.

L'OFB est présent sur tous les océans (Atlantique, Indien, Pacifique, Antarctique), où les eaux sous juridiction française hébergent une grande variété d'écosystèmes et d'espèces remarquables. La France ne compte pas moins d'une trentaine d'États voisins par ses frontières maritimes. L'office est donc particulièrement concerné par la dimension internationale inhérente à la gestion et la conservation du milieu marin par le développement des réseaux d'aires marines protégées et la lutte contre les changements globaux.



APPORTER UNE EXPERTISE ET UN SAVOIR-FAIRE POUR CONSTRUIRE DES PARTENARIATS

L'office contribue à promouvoir le savoir-faire de ses experts et des acteurs associés à ses initiatives dans les pays partenaires, renforçant par la même occasion le rayonnement de la France sur la scène européenne et internationale. La réputation technique ainsi établie est utile aux ministères de tutelle, ainsi qu'auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour soutenir la France dans ses négociations. L'action européenne et internationale de l'OFB contribue à la diplomatie environnementale et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies. Les ODD constituent un cadre intégré et partenarial incontournable pour lutter contre le changement climatique, réduire la pauvreté, préserver et partager les ressources, améliorer la santé ou développer des activités durables.



**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

L'action européenne et internationale de l'OFB contribue à la mise en oeuvre de l'agenda 2030 des nations unies + <https://sdgs.un.org>

Consolider les partenariats et les réseaux transfrontaliers, européens et internationaux

PARTAGER DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIR-FAIRE, S'ENRICHIR D'EXPÉRIENCES MUTUELLES

Lieux d'échange et de confrontation de savoirs et de savoir-faire, les réseaux professionnels européens et internationaux sont composés de gestionnaires, de décideurs ou de négociateurs. L'OFB soutient ces activités de partage de compétences techniques, notamment au sein des réseaux : MedPan (réseau méditerranéen de gestionnaires d'aires marines protégées), ENCA (réseau européen des agences de conservation de la nature), la Fédération Europarc, le réseau Eurosite de gestionnaires

de sites naturels, le réseau Transatlantique d'aires marines protégées, MPAAP (partenariat international des agences d'aires marines protégées) ... Les agents de l'OFB y participent pour y puiser de l'inspiration, partager des solutions et favoriser le développement de projets et d'initiatives. En exportant hors de nos frontières, le modèle de gestion de la biodiversité dans les territoires, les agents de l'OFB contribuent à l'effort de coopération internationale de la France.

RENFORCER LES CONNAISSANCES SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES ET LEUR PROTECTION

Les oiseaux migrateurs, qu'ils soient terrestres ou aquatiques, constituent un patrimoine commun aux pays qu'ils traversent. Les zones humides, les forêts ou les prairies françaises leur offrent de nombreux sites de haltes migratoires ou d'hivernage. L'OFB participe aux dénombrements aériens dans plusieurs pays, notamment dans la vallée du Nil, et contribue à la mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), en accompagnant les partenaires africains dans le cadre d'opérations de suivi d'oiseaux d'eau, d'animation des ateliers de formation à l'identification et au suivi d'oiseaux, ainsi qu'à la gestion et à la valorisation de bases de données nationales.



LA PROTECTION DU MILIEU MARIN REQUIERT UNE GESTION ET UNE COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET INTERNATIONALE

Sur le milieu marin, l'OFB est impliqué dans les travaux techniques internationaux ou régionaux et apporte son soutien à des partenariats pour le développement des réseaux d'aires marines protégées, la biodiversité en haute mer, la planification spatiale marine, les enjeux océaniques en lien avec le climat. L'OFB contribue à la mise en place d'un plan international en faveur des océans (IMPANA), en lien avec la Convention de la biodiversité dans le cadre de l'initiative pour un océan durable (SOI). Enfin, l'OFB soutient des événements internationaux comme le sommet international des agences d'aires marines protégées, le congrès international des aires marines protégées, le congrès des Parcs ou de la nature coordonnés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

APPORTER UNE EXPERTISE POUR LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES LIÉES À LA BIODIVERSITÉ À L'ÉTRANGER.

L'OFB apporte son expertise à un projet franco-belge soutenu par la Commission européenne dont l'objectif est d'appuyer la Tunisie, et en particulier le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, pour améliorer la mise en œuvre de la politique tunisienne de l'eau. L'objectif de la coopération est d'éviter la destruction, la dégradation et la disparition des ressources en eau tunisiennes.

Appui technique et scientifique aux négociations européennes et internationales

De la Convention des Nations Unies pour la diversité biologique (CDB) à la Directive cadre de l'Union européenne sur l'eau (DCE), les grands accords internationaux et la réglementation européenne sont des outils essentiels pour protéger la biodiversité, outils que la France enrichit et intègre dans ses politiques publiques. Il est donc important que l'OFB puisse appuyer ses ministères de tutelle pour assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité au niveau global.

L'accompagnement par l'OFB se traduit par un appui et des avis techniques et scientifiques aux négociateurs français pour étayer les positions dans le cadre des négociations relatives à la biodiversité, notamment :

- la Convention pour la diversité biologique (CBD) qui fixe les objectifs mondiaux à atteindre en termes de biodiversité, et dont découlent les législations européennes et nationales ;
- la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) qui concerne plus de 30 000 espèces sauvages de faune et de flore, dont il peut être fait ou non commerce en fonction de leur classification ;
- la Convention de Ramsar, qui vise à enrayer la dégradation ou la disparition des zones humides, qui abritent en France 30% des espèces végétales remarquables et menacées et dont dépendent 50% des espèces d'oiseaux ;
- la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS), qui protège les espèces menacées en interdisant leur prélèvement et en demandant la mise en place de mesures de rétablissement.

L'OFB développe des partenariats pour démultiplier son action de soutien technique aux processus de négociation sur la biodiversité, le climat, la haute mer, en s'associant avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), la Fondation Tara, la Plateforme océan & climat, et en soutenant la « OCEAN University Initiative » portée par l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM).



AGIR POUR L'OCÉAN GLOBAL

La France est signataire de **six conventions de mers régionales** et elle est liée par les **directives européennes** parmi lesquelles la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), celles liées à Natura 2000 ou à la planification spatiale marine.

L'OFB soutient des partenariats internationaux pour mener des actions pilotes et illustrer les stratégies fondées sur une approche écosystémique, afin d'éclairer les négociations internationales. Ainsi, le projet SARGADOM porte sur la gouvernance de sites en haute mer et possibles futures aires marines protégées (mer des Sargasses et Dôme Thermal, dans l'est de l'océan Pacifique tropical). Ce projet coparrainé par l'ambassadeur en charge des océans et le MTE, est cofinancé par l'OFB et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) sur une durée de cinq ans (2021-2026).



LA MISE EN ŒUVRE DE LA CITES EN FRANCE

Cette convention, ratifiée par 183 pays (dont l'Union européenne) est entrée en vigueur en France en 1978. L'OFB hérite d'un réseau de près de 200 agents coordonnés par la Brigade Mobile d'Intervention (BMI-CITES) et d'un retour d'expérience depuis 1989. Ces agents sont spécialement formés dans la lutte contre le trafic des espèces menacées, notamment par le e-commerce, et répartis sur tout le territoire métropolitain et ultramarin. Chaque année, le réseau CITES de l'OFB réalise plus de 700 contrôles et saisit plusieurs centaines de spécimens morts ou vivants.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POLICE-JUSTICE À L'OFB : UNIR LES EFFORTS POUR MIEUX LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE.

L'OFB, UNE FORCE DE PROPOSITION

- En participant à des travaux sur la réglementation, afin de mieux préserver la biodiversité des atteintes qu'elle subit de la part des délinquants environnementaux.
- En s'associant aux efforts de ses partenaires pour sensibiliser et former les enquêteurs et les magistrats exerçant en France, dans d'autres pays appartenant ou non à l'Union européenne.

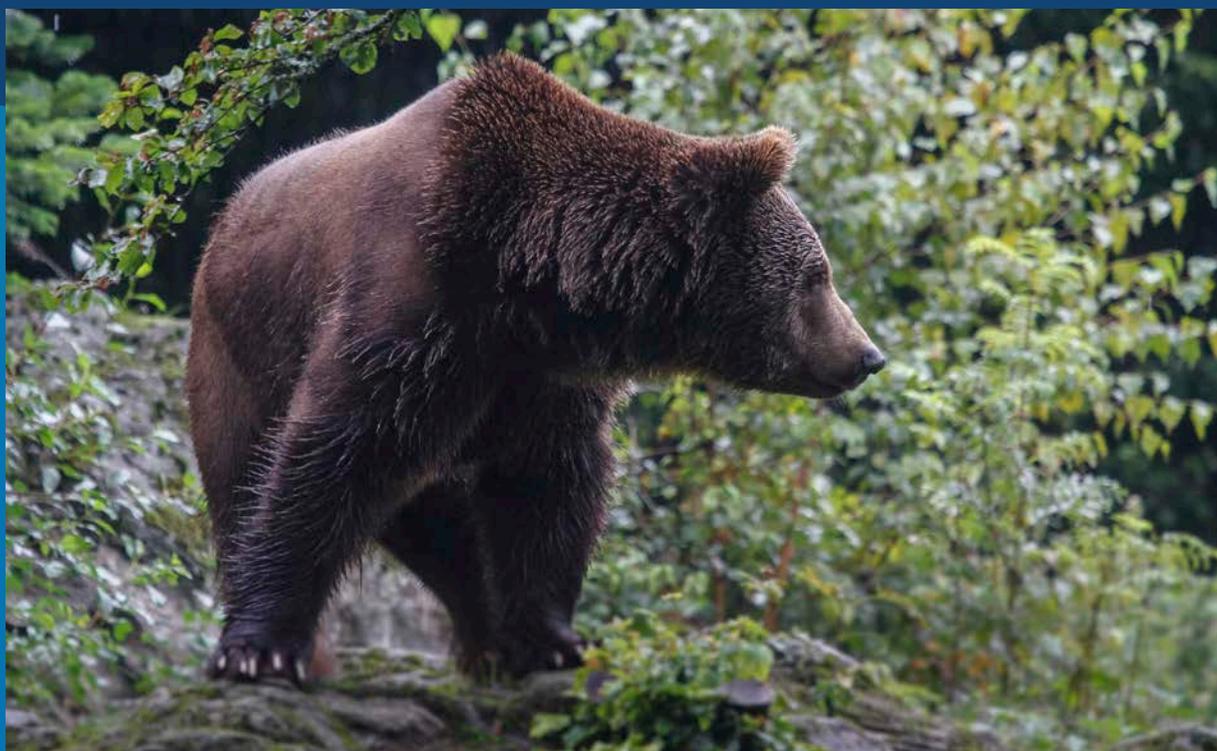
L'OFB, UNE CAPACITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

- En appuyant et participant à des enquêtes comportant des ramifications internationales, pour lutter contre le commerce illégitime d'espèces animales et végétales menacées, telles que les chardonnerets, les civelles ou les tortues marines, le trafic impactant la qualité de l'eau, ou encore les produits phytopharmaceutiques prohibés.

COOPÉRER AVEC DES PARTENAIRES FRONTALIERS POUR PROTÉGER ET PRÉVENIR : LE SUIVI DES POPULATIONS DES GRANDS PRÉDATEURS (LOUP, OURS, LYNX) À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE.

L'OFB, en partenariat avec l'Italie et la Slovénie, est impliqué dans le projet WOLFALPS EU, soutenu par le programme européen LIFE, qui vise à améliorer la cohabitation entre le loup et l'homme dans les Alpes.

La coopération transfrontalière permet d'améliorer la connaissance de l'espèce et de sa répartition dans tout le massif, de coordonner les actions de police (lutte contre le braconnage) et de partager les expériences mutuelles de gestion et de conservation.



SOUTENIR LES ACTEURS DE L'EAU À L'INTERNATIONAL

De l'accompagnement de projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, au plaidoyer international visant à défendre la place de l'eau dans les grandes négociations internationales (climat, biodiversité), la France dispose d'un réseau d'acteurs associatifs représentant de grandes capacités d'action et d'expertise. En les soutenant, l'OFB contribue à la diffusion de l'expérience française et à la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau à l'international.





> **Le projet intégré Life Marha** est un projet emblématique et stratégique sur la gestion des habitats marins Natura 2000 désignés par l'Union européenne. L'OFB coordonne une douzaine de partenaires nationaux et locaux, gestionnaires et scientifiques pour intervenir sur tous les leviers de préservation des habitats marins. L'équipe projet développe des actions de coopération transfrontalière et européenne pour échanger sur la gestion des récifs profonds. A l'échelle de la mer méditerranée, la mise en réseau d'acteurs publics, privés, gestionnaires d'aires marines protégées, permettra d'avancer sur la protection des herbiers de Posidonies.



> **Le projet SALMONID MAnagement Round the CHannel (SAMARCH, 2017 - 2022)** permet d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques pour améliorer la gestion des saumons et truites de mer (salmonidés) dans les estuaires et les eaux côtières sur le littoral français et anglais de la Manche.



> **Le projet eENVplus** permet de mettre en place des services web environnementaux pour des applications avancées dans le cadre de la Directive INSPIRE. Le projet a pour objectif la libération de grandes quantités de données sur l'environnement, gérées par les agences environnementales nationales et régionales impliquées ainsi que par d'autres parties prenantes publiques et privées, via l'intégration et l'harmonisation de services existants. Ces données ne sont pas seulement collectées pour répondre à des obligations de reporting environnemental auprès de l'Union européenne, mais aussi afin de soutenir des prises de position et des actions nationales et locales.



> **CARI'MAM (Caribbean Marine Mammals Preservation Network)** pour le partage d'outils des gestionnaires d'AMP engagés dans la préservation des mammifères marins. Il est coordonné par le Sanctuaire français de mammifères marins Agoa, rattaché à l'OFB, en association avec le Centre d'activités régional pour les espèces et les espaces spécialement protégés de la Caraïbe (Car-SPAW) et une dizaine d'organismes gestionnaires. Il est cofinancé par le programme européen Interreg CARAIBE.

UN OFFICE BIEN IMPLANTÉ

- 5 sites nationaux
- 11 directions régionales, 1 direction interrégionale métropolitaine et une direction pour les Outre-mer
- 90 services départementaux métropolitains et 3 services interdépartementaux, 4 services départementaux ultra-marins, 1 brigade nature Océan indien et 1 service territorial à Saint-Pierre et Miquelon
- 3 délégations de façade maritimes métropolitaines
- 2 délégations territoriales ultra-marines (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie compétente pour Wallis et Futuna), 3 délégués territoriaux (Antilles, Guyane et Océan indien)

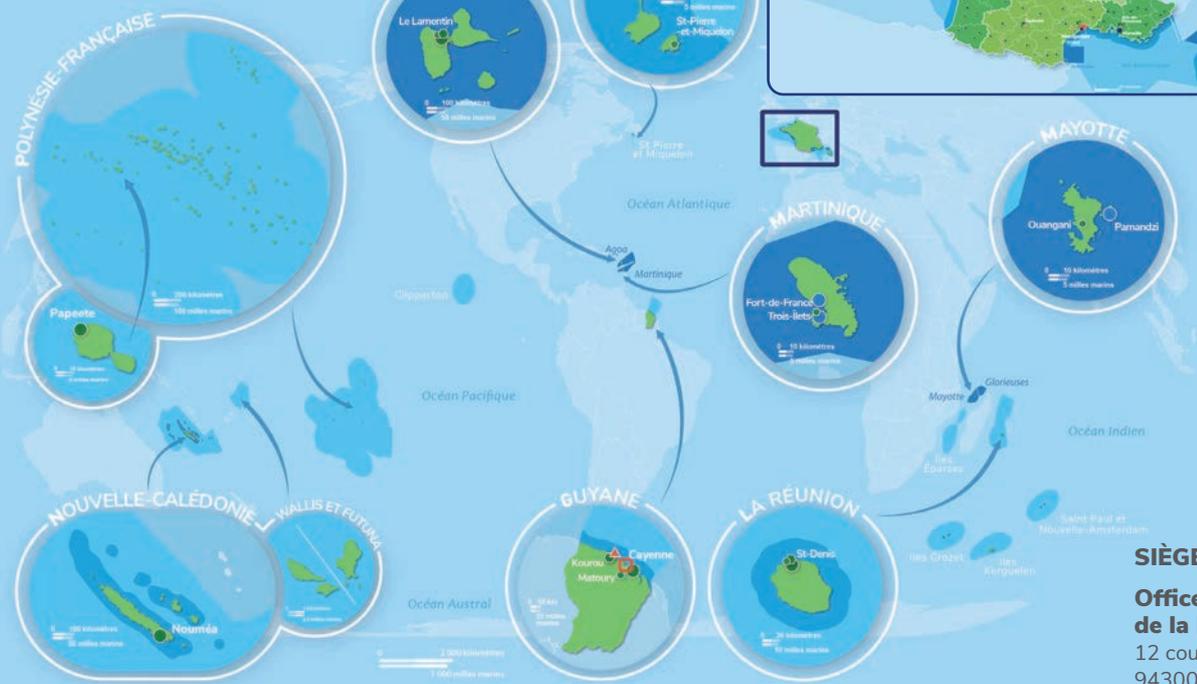
- 8 parcs naturels marins (Iroise, Mayotte, golfe du Lion, estuaires picards et de la mer d'Opale, Bassin d'Arcachon, estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, cap Corse et Agriate, Martinique)
- Le sanctuaire de mammifères marins Agoa aux Antilles
- Plusieurs pôles d'études et de recherche sur les espèces et les milieux.

Périmètres

- Parc naturel marin et Agoa
- Eaux sous souveraineté
- Zone économique exclusive

Sites OFB

- Délégation territoriale
- Service départemental
- Unité technique connaissance
- ▲ Pôle d'études et de recherche
- Ingénierie économie et biodiversité
- Siège de Parc naturel marin Agoa



SIÈGE SOCIAL
Office français de la biodiversité
 12 cours Lumière
 94300 Vincennes
 Tél. : 01 45 14 36 00



www.ofb.gouv.fr
 @OFBiodiversite